



CC du Pays de Luxeuil (Siren : 247000755)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Luxeuil-les-Bains
Arrondissement	Lure
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/11/2001
Date d'effet	15/11/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques DESHAYES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	22 Rue Jules Jeanneney
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70300 LUXEUIL LES BAINS
Téléphone	03 84 40 63 00
Fax	03 84 93 84 15
Courriel	com.com@paysdeluxeuil.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 301
-----------------------------	--------

Densité moyenne 99,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Baudoncourt (217000553)	495
70	Breuches (217000934)	654
70	Breuchotte (217000942)	306
70	Brotte-lès-Luxeuil (217000983)	205
70	Esboz-Brest (217002161)	470
70	Froideconche (217002583)	2 025
70	La Chapelle-lès-Luxeuil (217001288)	389
70	La Corbière (217001726)	112
70	Luxeuil-les-Bains (217003110)	6 920
70	Magnivray (217003144)	172
70	Ormoiche (217003987)	68
70	Raddon-et-Chapendu (217004357)	870
70	Saint-Bresson (217004605)	434
70	Sainte-Marie-en-Chanois (217004696)	213
70	Saint-Sauveur (217004738)	1 968

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Assainissement collectif La communauté de communes est compétente dans la gestion et l'entretien de la station d'épuration de l'agglomération de Luxeuil-les-Bains, située route de Saint-Sauveur à Breuches-les-Luxeuil. Elle réalise et gère les collecteurs de transport des eaux usées arrivant à la station d'épuration, dès lors qu'ils recueillent les eaux d'au moins deux communes. La rémunération de ces services est déterminée par l'assemblée communautaire et appliquée aux redevables des communes intéressées.</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement non collectif La communauté de communes est compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Ses missions sont : - le contrôle des dispositifs neufs d'assainissement non collectif (la conception et la réalisation) ; - le contrôle des dispositifs existants d'assainissement non collectif (le diagnostic et le fonctionnement). Pour cela, elle est compétente s'agissant des plans de zonage d'assainissement à l'échelle de son territoire, les communes membres demeurant compétentes s'agissant des schémas directeurs d'assainissement, avec l'appui technique de la communauté de communes du pays de Luxeuil.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Item 1-2-5-8</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Action sociale d'intérêt communautaire</i> Lorsque la CC exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles.
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
- Création de zones de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
<i>1. La communauté de communes impulse et définit la politique d'aménagement de l'espace communautaire. Elle veille à l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux qui le composent. A ce titre elle est compétente dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT).</i>
- Schéma de secteur
<i>participation à l'élaboration, et contractualisation de plan de développement et d'aménagement à l'échelle communautaire: schéma éco et touristique, charte paysagère et autres doc intéressant l'ensemble du territoire intercommunal. Études, ingénierie, aménagements, réalisations, extensions des zones de loisirs sur les terrains, bâtiments, aires, sites, propriétés de la CC ou mis à disposition.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Aménagement numérique : - l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques établis par ses membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; - la réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; - l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; - l'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; - la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; - l'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - l'activité "d'opérateur d'opérateurs" en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - l'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux</i>

indépendants ; - la commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; - le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ; - toute réalisation d'études intéressant son objet.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	PETR du Pays des Vosges Saônoises (200050300)		80 906
70	Syndicat Transfert Élimination Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) (257003426)	SM fermé	260 124
70	SM Haute Saône Numérique (200044527)	SM ouvert	207 938
70	SM d'aménagement de la Lanterne (200079226)	SM fermé	69 129

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)